

permette dans ces contrées. Au reste les femmes sont excusables, en partie, si l'on considère que l'indolence de leurs maris, les oblige à se charger de tous les travaux domestiques, & que les hommes les regardent plutôt comme leurs esclaves, que comme leurs compagnes.

Les Ostiacks vivent encore dans le paganisme; ils prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Ils épousent sans scrupule toutes leurs parentes du côté maternel; mais ils ne s'allient jamais avec une fille de leur nom. Quand ils ont des procès, ils prennent un arbitre dans la nation, & pour l'ordinaire parmi les descendants de leurs anciens princes. Si la cause est portée pardevant un tribunal russe, les deux parties sont appellées au serment. On apporte la statue d'une de leurs divinités, & après avoir exposé à l'accusé le danger du parjure, on lui fait prononcer la formule suivante. *Je consens à perdre mon nez (ici on l'oblige à donner un coup de hache dans le nez de la statue) à être fendu d'un coup de hache, à être déchiré par un ours, dans la forêt, & enfin à éprouver les plus grands malheurs; si ce que je dis n'est pas véritable, &c.* Ce genre de serment me rappelle celui que fit en ma présence un Valaque dans les Alpes de la Transilvanie; il se mit à genoux avec une ardeur toute particulière, & avec un ton de voix effrayant & des gestes expressifs, *je consens, dit-il, si je déguise la vérité, que le Ciel précipite ses feux & me dévore sur l'heure.*